

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10182
27 avril 1971
ORIGINAL : FRANCAIS

LETRE DATEE DU 27 AVRIL 1971, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SENEGAL AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance
les faits suivants :

Dans la nuit du 31 mars au 1er avril 1971, des unités de l'armée régulière
portugaise basées à Guidaji et Farime ont attaqué et incendié le village de
Kandjenou (arrondissement de Tanaff). Ces attaques ont fait 1 mort, 5 blessés
graves et 12 blessés légers; voici la liste des victimes :

Mort : Mlle Mawa Couniba Madiang, 18 ans.

Blessés graves : MM. Landing Towe 70 ans, Yoro Madiang 40 ans, Bakari Madiang
35 ans, Insa Mandiang 20 ans, N'Fandiang Mandiang 42 ans.

Blessés légers : MM. Malang Dramé, Dian Seydi Nièrè Mandiang, Sidi Sonko.

Les autres blessés ont quitté le village avant l'arrivée des autorités
locales.

En outre, il y a eu 22 concessions, composées de 130 cases en banco incendiées,
200 tonnes d'arachides stockées dans un magasin détruites, 200 bovins disparus et
une aile de l'école du village de Kandjenou détruite par des roquettes. Selon
les témoignages recueillis sur les lieux de l'enquête, un avion portugais aurait
survolé le village de Kandjenou de 8 heures à 9 h 45 le 31 mars 1971.

Dans la nuit du 16 au 17 avril 1971, les villages sénégalais de Tankanto
et de Karoumbo (arrondissement de Tanaff) ont encore été attaqués par les
éléments des troupes régulières portugaises venant toujours de la base de
Guidaji.

Domages causés :

Village de Tankanto : 3 blessés graves, 75 cases incendiées,
6 tonnes de riz et 12 tonnes de mil brûlées.

Village de Karoumbo : 3 morts

Identité des victimes :

Landiag Touré, 68 ans; Amadou Touré, 40 ans; Moro Touré, 7 ans.

Je voudrais appeler particulièrement l'attention des membres du Conseil sur le fait que le Portugal poursuit toujours sa politique d'agression contre les villages sénégalais de la région de la Casamance, tuant femmes et enfants en dépit des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il fait fi notamment de la résolution 273 du 9 décembre 1969.

Vous rappelant que le Conseil de sécurité demeure saisi de la question de l'agression du Portugal contre le Sénégal, je vous prie d'avertir solennellement le Gouvernement du Portugal que le Sénégal, à l'avenir, ne manquera pas de prendre toutes mesures utiles pour défendre ses frontières et ses populations.

Si l'on veut que la sécurité et la paix règnent dans cette région, il sera indispensable que le Conseil, et particulièrement ses membres permanents, demandent fermement et définitivement au Portugal de mettre fin aux violations graves de l'intégrité territoriale du Sénégal et de cesser de bombarder les populations paisibles et innocentes de la région.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Ibrahim BOYE

